

Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A QUÉBEC, dans Notre dite Province, ce QUATORZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-cinq, et de notre Règne la dix-neuvième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



EDMUND HEAD.

PROVINCE
du
Canada. }

(L. S.)

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le vingt-cinquième jour du mois d'Octobre courant, et à chacun de vous—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quatorzième jour du mois de Septembre dernier, Nous AVIONS JUGÉ À PROPOS de proroger notre Parlement Provincial au VINGT-CINQUIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Québec. Et ATTENDU que